

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 MARS 2024

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Geneviève MOULINIER, Véronique PAILHET, Colette STELLJES

Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Claude LELEU, Pierre-Emmanuel BLANC, Maximiliaan VAN DER ZEE.

Absents excusés :

Mme Christine LEGUET, Mr Jean-Luc LAMOUREUX.

Pouvoirs :

Christine LEGUET, donne pouvoir à Viviane DUVAL

Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Claude LELEU.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 19 h 06.

Madame le Maire présente à l'assemblée Madame Audrey POULAIN, nouvelle conseillère aux décideurs locaux sur le secteur de Castillon Pujols. Elle est chargée d'épauler les collectivités au niveau comptable et financier.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission par mail du procès-verbal de la réunion du 19 février 2024, et sollicite leur avis.

Sans correction de leur part, le registre est signé par les présents de cette réunion.

Ordre du jour :

- Délibération et votes des Comptes Administratif et de Gestion 2023,
- Délibération et vote de l'affectation de résultat,
- Délibération et vote du taux des taxes locales,
- Délibération et vote des subventions aux associations,
- Délibération du taux de virement de crédits dans le cadre de la M57,
- Délibération et vote du Budget Primitif 2024,
- Délibération taxe de nuisance des Carrières de Thiviers.

L'ordre du jour est abordé. S'agissant de la présentation et du vote des documents budgétaires, elle cède sa place à Mr Sébastien BATAILLE, premier adjoint en charge des finances.

Délibération et votes des Comptes Administratif et de Gestion 2023 n° 023 -2024.-

Pour mémoire il est important de rappeler qu'un déficit affectait les dépenses d'investissement à hauteur de **27 448,77 €** en 2022 et un excédent s'ajoutait en fonctionnement pour **217 486,98 €**.

Ces sommes sont essentielles pour assurer la viabilité des budgets (comblement du déficit et agrément de la section d'investissement permettant la réalisation des travaux).

Les réalisations 2023 en **Fonctionnement** s'élèvent à :

-Dépenses : **433 847.12 €**

-Recettes : **491 543.26 €**

En **Investissement**, les réalisations en 2023 s'élèvent à :

-Dépenses : **350 877.55 €**

-Recettes : **181 563.56 €**

Mme le Maire se retire et laisse la place au doyen de l'assemblée, Mr Roger EYMERI qui mène les débats et le vote.

Votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération et vote de l'affectation de résultat n° 020 -2024.-

L'excédent de fonctionnement (recettes-dépenses) s'élève au 31 décembre 2023 à **275 183.12 €**

A contrario, la section d'investissement présente un déficit de **141 442.76 €** qu'il est nécessaire de combler en versant une partie de l'excédent au compte 1068 en section de recettes d'investissement.

Les sections doivent obligatoirement être équilibrées et non déficitaires.

La différence constitue l'excédent net : **133 740.36 €** qui doit être reporté en recettes de fonctionnement.

Cette somme alimente le virement à la section d'investissement du 023 au 021 permettant la réalisation des travaux, en attendant le versement des subventions notamment.

Mme le Maire procède au vote afin d'affecter ces différentes sommes :

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération et votes du taux des taxes locales n° 027-2024

L'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 ou Etat 1259 a été transmis par les services de la DGFIP.

Sans modification des taux de TFB (taxe foncière du bâti), TFNB (taxe foncière du non bâti), TH (taxe d'habitation), le produit attendu s'élève à **204 415 €**.

Mme le Maire propose aux élus de ne pas modifier le taux pour 2024 concernant la TFB et la TFNB, mais d'augmenter la taxe d'habitation sur les logement vacants et les résidences secondaires, passant de 10,90 % à 15 %.

Cette augmentation n'a pas de but coercitif, mais plutôt incitatif vis-vis des propriétaires, favorisant la mise en location, à l'heure où l'accès au logement est très restrictif et difficile.

Les élus sont invités à débattre sur le maintien ou non des taux.

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Les nouveaux taux sont donc :

- Taxe sur le Foncier Bâti : inchangée 32,34 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : inchangée 56,34 %
- Taxe d'Habitation : 15 %.

-Délibération et vote des subventions aux associations n° 028 -2024

Mme le Maire indique à titre informatif que la somme totale dévolue a été portée au compte 65748 subvention de fonctionnement aux associations, personnes privées à hauteur de 4 170 €.

La validation de cette somme se fera lors de l'adoption du BP 2024.

Mme le Maire détaille le compte rendu des dossiers de demandes qu'elle a reçues.

Il s'agit à présent d'effectuer une répartition au sein du tableau ci-dessous :

Années	2021	2022	2023	2024
CLUB DU SOURIRE	450	450	450	450
ARTS LOISIRS & TRADITIONS		450	450	450
GYM 2000	400	450	400	450
COMITE DES FETES	1 550	1550	1550	1550
ACCA	400	400	400	450
ASSOCIATION D'AIDE à l'EDUCATION		150	250	270
ROWING CLUB	200	150	150	150
APE l'ECOLE DE LA VIE			200	200
Association des Jeunes Sapeurs pompiers BRANNE- CASTILLON				100

Les élus invités à se prononcer, votent comme suit :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du taux de virement de crédits dans le cadre de la M57 n° 025 -2024.-

Le passage à la nomenclature M57 entraîne la disparition du chapitre 022 «dépenses imprévues», ventilation qui permettait d'agrémenter les chapitres en cas d'insuffisance de

crédits. Ce chapitre est remplacé par la possibilité offerte au Maire d'effectuer des délibérations modificatives entre chapitres (hors chapitre 012 charges de personnel), afin de palier les manques sans convoquer le Conseil Municipal.

Les versements sont définis par un taux pouvant aller jusqu'à 7,5%, taux maximum .

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'autorisation faite au Maire de réaliser ces virements et sur le taux de ceux-ci.

Taux choisi : 7,5 %

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération et vote du Budget primitif 2024 n° 033 -2024

Mme le Maire souligne un point important :

En section d'investissement, des restes à réaliser (dépenses prévues en 2023 et non réalisées et recettes prévues mais non encaissées), ont été inscrits et doivent être reportés au chapitre 21 pour **50 180 €** 2131 -travaux maison bleue inachevés, et 2151 -réseaux de voirie pour la réfection des routes en dépenses et **105 500 €** en recettes de subvention de l'Etat/1321 (DSIL) et du Département /1322 à solder.

Mme le Maire cède de nouveau la parole à Mr Bataille.

Mr le premier adjoint indique en préambule que, compte tenu des nombreux investissements déjà réalisés par la collectivité, et des projets sur le point d'être finalisés, les sommes attribuées aux différents articles de dépenses n'ont pas été majorées, et que les recettes n'ont pas été surévaluées.

Enfin, la majeure partie des recettes provenant de l'Etat reste inconnue au jour du vote.

La situation économique actuelle, la baisse annoncée des subventions (FDAEC, Département) conduisent la collectivité à une grande prudence budgétaire.

La section d'investissement s'équilibre à 387 080,93 € (hors restes à réaliser en recette de 105 500 €, et déficit du solde d'investissement de 141 442,76 €).

L'accent est mis sur le chapitre 21 et notamment le compte 2151 réseaux de voirie pour un total de 85 848,95 €. Ces fonds sont destinés à réaliser la réhabilitation de l'éclairage public. La commune a d'ores et déjà reçu un arrêté d'attribution de financement de l'Etat de 28 296,25 € et sollicitera le SDEEG pour un complément à hauteur de 20 %, de même qu'un prêt à taux zéro de 40 000 € prévu en recettes d'investissement au compte 1641.

Les documents cartographique étant très anciens (1962), une étude a été commandée afin de les actualiser au chapitre 20 pour 13 000 €

L'atelier technique sera également achevé cette année.

Des dépenses d'équipement sont également à l'ordre du jour : achat d'un four pour la cantine, d'une tronçonneuse et d'une remorque.

Mr BATAILLE détaille la section de fonctionnement d'un montant de 577 831,17 € (dont un excédent de 133 470,36 €).

Les chiffres restent stables. Le chapitre 61 regroupant l'ensemble des domaines liés à l'entretien des bâtiments, des terrains et du matériel) est pourvu de 113 250 €, afin d'entreprendre la démolition de l'ancienne scierie, la récupération des restes des défunts lors de

la reprise des concessions en état d'abandon, de réaliser les travaux du garage de la poste, la tranchée du camping et la finition de l'atelier.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un virement de l'excédent de fonctionnement vers les dépenses d'investissement est nécessaire à hauteur de 66 780,22 €.

Après débats, le Conseil Municipal approuve ce nouveau budget comme suit :

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération taxe de nuisance des carrières de Thiviers n° 026 -2024

Mme le Maire donne lecture de la proposition de versement de la taxe de nuisance de 2020 à 2023 pour la carrière située sur la commune de Flaujagues d'un montant de **9 954.04 €**.

Afin d'émettre un titre de recettes, Mme la Maire doit consulter le Conseil Municipal.

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 26.